



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8670^e séance

Mercredi 20 novembre 2019, à 15 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Allen	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Syihab
	Koweït	M. Albanai
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M. Radomski
	République dominicaine	M. Singer Weisinger

Ordre du jour

Pais et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq
pays du Sahel (S/2019/868)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2019/868)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burkina Faso à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix; S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; et M^{me} Assitan Diallo, Association des femmes africaines pour la recherche et le développement.

M. Vervaeke et M^{me} Diallo participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Bruxelles et Bamako, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/868, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Je donne à présent la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'entretenir le Conseil de sécurité des activités de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), du soutien international dont elle bénéficie, notamment de la part de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), des défis auxquels cette force fait face, ainsi que des

mesures pouvant être envisagées à cet égard. Je rentre à l'instant du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique où la question de la montée en puissance de la Force conjointe et de sa relation à la MINUSMA a été largement évoquée. J'y reviendrai dans le courant de ma présentation.

Au cours des six derniers mois, la situation sécuritaire au Sahel a continué de se détériorer. Les attaques attribuées ou revendiquées par les groupes terroristes contre les forces de sécurité et les populations civiles se sont multipliées, de même que les incidents violents opposant les membres de diverses communautés. Le 6 novembre dernier, à Boungou, dans le nord-est du Burkina Faso, une quarantaine de civils et de soldats ont ainsi été tués lors d'une attaque attribuée à des groupes terroristes. Au cours des 10 derniers jours, ce sont près d'une centaine d'éléments des forces de sécurité du Burkina Faso, du Mali et du Niger qui ont perdu la vie dans une série d'attaques visant principalement le triangle du Liptako-Gourma. Le 18 novembre, 24 soldats des Forces armées maliennes ont péri lors d'une opération antiterroriste près de Tabankort, dans le nord du Mali, à proximité de la frontière nigérienne.

Au total, depuis le début de cette année, les incidents sécuritaires ont triplé dans la région en comparaison de l'année précédente, en particulier au Burkina Faso et au Niger. Au Burkina Faso, 489 incidents ont été enregistrés cette année contre 151 l'année dernière. Au Niger, 218 incidents ont eu lieu, contre 69 à la même période il y a un an. De plus, la violence causée par les groupes terroristes au Sahel s'étend désormais aux pays de la côte ouest-africaine et le long d'une bande sahélo-saharienne qui relie pratiquement, à présent, les zones d'opérations de la Force conjointe du G5 Sahel et celles de la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad. Ce fait a été constaté par de nombreux représentants des pays de la sous-région ces derniers jours à Dakar, qui ont mis en garde contre le risque d'effondrement de la digue sécuritaire dans la région. À ce titre, les Chefs d'État de la Mauritanie et du Sénégal ont renouvelé les appels à un mandat robuste en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La situation au Sahel est source de vive préoccupation, et une action urgente est nécessaire. Il n'est donc qu'encourageant que la Force conjointe du G5 Sahel ait accru la cadence de ses opérations. Je me félicite de l'engagement des pays du G5 Sahel et de leur détermination à surmonter les nombreux obstacles qu'ils

rencontrent pour rendre la Force conjointe pleinement opérationnelle. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil (S/2019/868), la Force conjointe a mené une opération en collaboration avec les forces françaises. L'opération a eu lieu du 1^{er} au 17 novembre dans la zone frontalière entre le Mali et le Burkina Faso. Elle a connu la participation de 1 400 soldats étrangers – du Burkina Faso au Mali et au Niger – opérant aux côtés des forces françaises, et a abouti à la neutralisation de 24 terroristes présumés et à la saisie d'armes, de munitions, de 100 téléphones et de 64 véhicules.

Les attaques terroristes menées le 3 septembre contre la base de la Force conjointe à Boulikessi, dans la région de Mopti, dans le centre du Mali, et contre celle des Forces armées maliennes à Mondoro, qui ont causé la mort de dizaines de soldats, ont été un rappel cruel de l'environnement dangereux dans lequel la Force conjointe et d'autres forces de sécurité opèrent au Sahel. Je voudrais saluer le courage et le dévouement du personnel opérant dans le cadre de la Force conjointe pour lutter contre le terrorisme, et m'incliner devant la mémoire de ceux qui ont payé le prix ultime pour leurs pays.

La Force conjointe reste un élément essentiel d'un ensemble de dispositifs de sécurité régionaux et internationaux visant à lutter contre les groupes armés extrémistes au Sahel et à s'attaquer à d'autres problèmes transfrontaliers, notamment le trafic – de personnes, de biens illicites, d'armes et de drogues –, la migration et le déplacement. Mais la Force conjointe ne peut, à elle seule, sécuriser le Sahel. Davantage doit être fait pour empêcher que la situation ne se détériore davantage. À cette fin, je me félicite des récentes initiatives internationales et régionales visant à répondre à la menace croissante posée par les groupes armés terroristes au Sahel, notamment le nouveau Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel annoncé en août par la Chancelière allemande Angela Merkel et le Président français Emmanuel Macron en marge du Sommet du Groupe des Sept, qui a eu lieu à Biarritz, en France. Cette initiative vise à renforcer au niveau national les contingents et les forces de police des pays du G5 Sahel, qui joueront un rôle déterminant dans la lutte contre le terrorisme.

Une autre initiative importante de lutte contre l'insécurité et le terrorisme a été annoncée le 14 septembre par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest réunis à Ouagadougou.

L'annonce qu'ils ont faite de consacrer 1 milliard de dollars à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme durant les cinq prochaines années est un signe de leur volonté renouvelée de prendre les choses en main et de trouver des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés leurs pays. Il sera essentiel de continuer, en parallèle, d'appuyer les efforts de la Force conjointe et de mobiliser, pour ce faire, les partenaires extérieurs.

La résolution 2480 (2019), adoptée le 28 juin, a levé les restrictions géographiques à l'acheminement de l'eau, des rations et du carburant à tous les bataillons de la Force conjointe. La MINUSMA a rapidement pris des mesures pour fournir le soutien nécessaire. Le 3 octobre, la Force conjointe a demandé 429 000 litres de carburant et de pétrole et 35 000 rations pour l'ensemble de ses bataillons répartis dans les cinq pays. En réponse, et après une évaluation des risques au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU, la MINUSMA a commencé à livrer les articles demandés. Jusqu'à présent, elle a livré 60 000 litres de carburant et 4 500 rations aux points de collecte désignés au Mali. La MINUSMA est prête à livrer le reste de l'appui dès que les contingents confirmeront qu'ils sont prêts à recevoir les articles.

La fourniture d'articles consommables essentiels à tous les contingents opérant dans le cadre de la Force conjointe peut aider celle-ci à améliorer ses résultats et à opérer plus efficacement. Toutefois, davantage de matériels, de capacités, notamment les moyens aériens, et de formation seront nécessaires pour que la Force conjointe puisse changer la donne sur le terrain. À cet égard, je rappelle que la fourniture d'un soutien à la Force conjointe par la MINUSMA, tel que prescrit dans les résolutions 2391 (2017) et 2480 (2019), a été et doit rester l'un des multiples mécanismes d'assistance visant à renforcer la capacité de la Force conjointe du G5.

En outre, je voudrais saluer les efforts que déploie la Force conjointe pour appliquer le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires. Il est de la plus haute importance que la Force conjointe et les États membres du G5 Sahel continuent de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la protection et la sécurité de la population civile demeurent au centre de leurs efforts en matière de sécurité, aussi bien dans le cadre de la Force conjointe qu'au niveau national.

Nous demandons par ailleurs à la Force conjointe et aux pays du G5 Sahel de veiller à ce que les allégations de violations des droits de l'homme impliquant des contingents de la Force conjointe fassent l'objet d'une enquête approfondie, étant donné qu'elles sapent non seulement la confiance de la population, mais aussi l'image et la réputation de la Force conjointe et celles des forces nationales de sécurité et, au bout du compte, l'objectif même de ces opérations militaires. Je me félicite des efforts déployés pour faire participer la composante Police de la Force conjointe dans les opérations de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La composante Police a un rôle essentiel à jouer dans l'application du cadre réglementaire de la Force conjointe et dans les enquêtes menées sur les allégations de violations des droits de la personne par les membres de la Force conjointe.

(l'oratrice reprend en français)

Le terrorisme aujourd'hui est un problème partagé, un problème pour tous. Aucun pays ne peut y faire face, seul. Je tiens à rappeler ici que la plupart des pays du G5 Sahel consacrent déjà près de 20 % de leurs budgets nationaux à la défense et la sécurité, ce qui signifie un recul des investissements dans le domaine de la sécurité humaine, pourtant indispensables au règlement des causes profondes de l'insécurité.

La communauté internationale doit donc contribuer à l'effort de lutte contre l'extrémisme armé au Sahel. Elle doit soutenir la Force conjointe afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle et obtenir des résultats plus tangibles sur le terrain. Il est important que les promesses de financement soient tenues. Je tiens ici à saluer la contribution à cet égard de l'Union européenne et des autres partenaires internationaux, dont le soutien à la Force conjointe est décisif et vital. Une fois encore, je réitère l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement prévisible et durable de la Force conjointe.

Les initiatives sur le plan sécuritaire ne porteront des fruits que si des réponses satisfaisantes sont apportées aux questions relatives au sous-développement, à la pauvreté, à la gouvernance, aux difficultés d'accès aux services de base, à l'exclusion systématique, ainsi qu'aux effets des changements climatiques. Il faut offrir aux populations, aux plus jeunes en particulier, des perspectives d'avenir. Ces perspectives doivent aller au-delà des besoins quotidiens, pour assurer le développement, promouvoir l'égalité des sexes et faciliter l'accès aux opportunités économiques et aux services sociaux. Pour cette raison, j'appelle tous les partenaires

à assurer un décaissement rapide des fonds promis et à soutenir la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Investir dans les efforts de développement durables et inclusifs est le moyen le plus efficace de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Enfin, j'en appelle aux gouvernements de la région, au-delà de la réponse sécuritaire, à continuer à mettre en place des mécanismes et des réformes à même de renforcer l'unité et la cohésion nationales. Ce doit être tout le sens du partenariat à consolider pour la lutte contre le terrorisme, l'insécurité et les inégalités. Ensemble, nous devons nous mobiliser davantage et de toute urgence pour le Sahel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

M. Barry (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, avant tout propos, de vous féliciter, au nom de l'ensemble de mes collègues du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais vous remercier de nous avoir conviés à prendre part à cette séance sur l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2019/868). Soyez assuré du plein soutien des pays du G5 Sahel.

À travers M^{me} Bintou Keita, je voudrais saluer le Secrétaire général pour la qualité de son rapport qui vient de nous être présenté. Nous prenons bonne note des pertinentes observations et recommandations formulées dans ce rapport; celles-ci illustrent la triste réalité sur le terrain, mais aussi l'engagement des Nations Unies à rester aux côtés de la région du Sahel, une région tourmentée par les attaques terroristes répétées. Aux côtés des Nations Unies, de nombreux partenaires multilatéraux et bilatéraux appuient les efforts des États Membres pour rendre opérationnelle la Force conjointe sur le terrain. Je voudrais citer, en premier lieu, l'Union européenne, dont le soutien financier permet de mettre en œuvre l'arrangement technique avec les Nations Unies en termes de logistique et de ravitaillement de la Force.

Comme l'a si bien relevé le rapport, la situation dans l'espace du G5 Sahel est des plus inquiétantes. Le lourd bilan humain qui y est dressé est même largement dépassé aujourd'hui. En effet, au cours des derniers

mois, la situation sécuritaire dans l'espace du G5 Sahel s'est nettement détériorée. Les attaques, attentats, embuscades se sont multipliés et ont fait plus de victimes en peu de temps que par le passé. L'ennemi est apparu plus actif, principalement au Burkina, au Mali et au Niger, ainsi qu'au Tchad, alors que la Force conjointe, toujours en phase de montée en puissance, continue à faire face à des difficultés fonctionnelles récurrentes. En substance, les groupes armés terroristes ont multiplié leurs activités contre les forces de défense et de sécurité, contre les populations civiles, et contre, également, les symboles de l'État, particulièrement au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Les multiples attaques au moyen d'engins explosifs improvisés enregistrées depuis quelques temps dans la zone confirment que ces groupes armés terroristes possèdent une véritable maîtrise dans la fabrication et l'emploi de bombes artisanales, ce qui indique aussi leur forte détermination à exercer une pression énorme sur nos forces. Les attaques contre les édifices publics et leur destruction ont notamment pour objectif d'empêcher toute présence de l'État et de ses démembrements dans plusieurs localités. C'est déjà le cas avec des espaces entiers sans une autorité administrative directe, sans une sécurité à proximité et sans écoles ni centres de santé. Les terroristes entendent contrôler et exploiter des espaces, des localités à leur profit afin de poursuivre leurs activités illicites tout en gardant une emprise sur les populations. Leur rêve de création d'un véritable sanctuaire ou califat dans le Liptako-Gourma, c'est-à-dire dans la zone des trois frontières Mali, Burkina et Niger, est plus que jamais d'actualité.

Suite aux attaques complexes des positions de Koutoukou, au Burkina Faso, et de Boulikessi et de Mondoro, au Mali, l'on est fondé à croire qu'il existe de véritables connexions sur le plan opérationnel et logistique entre les différents groupes armés terroristes affiliés dans le Sahel à Al-Qaida et à l'État islamique. Sans conteste, ces opérations terroristes sont de plus en plus nombreuses et minutieusement préparées.

Ces dernières semaines ont ainsi été particulièrement éprouvantes pour le Mali et le Burkina Faso, suite, notamment, aux lourdes pertes enregistrées par l'armée malienne à Indélimane au début de ce mois et encore avant-hier au sud de Ménaka. Côté burkinabé, on est encore sous le choc de l'assassinat lâche et barbare d'un député-maire, celui de Djibo, en début de mois, et, quelques jours plus tard, de l'attaque

particulièrement sanglante d'un convoi de travailleurs de la société minière SEMAFO de Boungou, dans la région est du pays.

Cette pression de l'ennemi appelle nos États et leurs armées respectives à plus d'efforts. Quant à la Force conjointe, malgré les difficultés, elle a pu mener un certain nombre d'opérations afin de marquer sa présence et sa détermination. Elles sont au nombre de huit pour le premier semestre de 2019 et ont concerné l'ensemble des trois fuseaux. Les activités prévues sur la période du troisième trimestre de l'année ont été bien menées. Et pour le dernier trimestre de l'année, malgré les difficultés liées aux différentes relèves et à la saison des pluies à certains endroits, la Force conjointe du G5 Sahel s'est engagée pour trois opérations conjointes avec les armées nationales et les forces partenaires.

C'est dans ce contexte qu'une opération majeure, dénommée Amane 2, a eu lieu du 1^{er} au 10 octobre 2019, sur le fuseau centre. Elle entraine dans la perspective générale de dissuader, désorganiser et perturber le flux logistique des groupes criminels organisés et les groupes armés terroristes dans la zone frontalière de la Libye, entre le Tchad et le Niger. Au cours de cette opération, différentes missions et procédés ont été mis en œuvre, notamment la reconnaissance, le contrôle de zone, le « check point », les interceptions, les neutralisations, la désorganisation, le recueil, l'escorte, le largage des rations de combat et l'aérotransport.

De plus, durant les deux premières semaines de ce mois de novembre, la Force conjointe a mené, conjointement avec les armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger, une opération majeure appuyée par la force Barkhane et dont l'objectif était de traquer les groupes armés terroristes dans le Gourma et de leur contester leurs zones de refuge, de transit et de stockage. Cette opération d'envergure a mobilisé plus de 1 400 hommes et d'importants moyens terrestres et aériens, dans cette zone du Gourma, c'est-à-dire dans une partie de la région de Gao, de Tombouctou et même un peu plus dans le centre du Mali.

D'un point de vue prospectif, un plan de campagne couvrant une durée plus grande – une à deux années – est envisagé et fera l'objet d'une planification au cours des prochaines semaines, l'objectif étant de mettre en harmonie les futures opérations de la Force conjointe avec les différents efforts des armées nationales et des forces partenaires que sont Barkhane et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Pour ce qui est, justement, du partenariat avec la MINUSMA, le soutien additionnel obtenu par la résolution 2480 (2019), qui n'arrivait pas à se mettre en place, est maintenant en phase de résolution avec quelques mesures pratiques d'implémentation. Mais il est clairement établi que la mise en œuvre de l'avenant à l'arrangement technique, qui attend encore d'être signé, pourrait rencontrer d'énormes difficultés en matière de ravitaillement sur le terrain à cause de l'éloignement de certains théâtres d'opérations avec les bases de la MINUSMA.

En dépit des progrès réalisés par la Force conjointe dans un contexte sécuritaire plus que difficile, des contraintes majeures demeurent et méritent d'être portées à l'attention du Conseil.

Sur le plan de l'équipement de la Force, le fort engouement international dont la Force a bénéficié dès sa création avait certes permis, en son temps, l'annonce d'une importante aide internationale en accompagnement des efforts nationaux. En effet, 414 millions d'euros sur les 423 millions attendus ont été effectivement annoncés lors de la conférence des partenaires, en février 2018, à Bruxelles. Cependant, la mise en place effective des équipements qui devaient être financés par ces différents engagements tarde à se concrétiser sur le terrain. On peut en juger au regard de ce que je vais présenter au Conseil.

Par exemple, sur la quarantaine des requêtes soumises aux partenaires, 10 seulement ont approuvées par nos partenaires. Et à peine quatre sur ces 10 ont fait l'objet de mise en place ou de début de mise en œuvre. Ainsi, de façon générale, pour ce qui a pu être établi dans le domaine des équipements matériels, pour une grande partie des bataillons, le niveau de dotation reste encore faible. Les moyens roulants de combat, par exemple, sont toujours en cours de livraison. En outre, dans le domaine logistique, certaines capacités restent largement tributaires des partenaires présents sur le théâtre d'opération.

Par ailleurs, il faut mentionner la situation de la composante Police, qui est une réalité mais qui peine à se déployer, faute d'équipements, surtout pour ce qui est des unités d'investigations spécialisées. Fort heureusement, la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme a permis des avancées notables grâce à l'accompagnement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et au soutien de certains partenaires techniques et financiers. Cela a permis, d'une part, un début honorable de judiciarisation

des actions initiées, notamment par certaines unités pré-votées déployées, et, d'autre part, une meilleure prise en compte des règles de comportement et d'engagement des soldats.

En termes opérationnels, la Force ne dispose pas de moyens aériens propres, alors même que le combat antiterroriste actuel ne peut se faire efficacement sans le volet aérien que les militaires appellent la troisième dimension. Nous devons donc rechercher des alternatives pour rendre pleinement opérationnelle notre force sur le terrain.

De plus, concernant le système de renseignement, qui est une autre grande faiblesse de la Force conjointe du G5 Sahel, des requêtes ont été lancées dans le sens de l'acquisition de capteurs et de moyens de surveillance, mais qui n'ont toujours pas été suivies d'effet.

Malgré la forte volonté affichée d'agir sur le terrain contre un ennemi commun et un fort engouement international, toutes choses imposant une forte attente de résultats dans un contexte où les populations concernées sont encore plus exigeantes – il suffit de voir la colère qui monte un peu partout chez les populations –, la Force conjointe du G5 Sahel reste encore confrontée à d'importants défis.

Elle n'est pour autant pas en reste dans le combat général engagé contre le terrorisme et le crime organisé qui gangrènent l'espace sahélo-saharien, comme en témoignent les quelques résultats capitalisés lors de ces dernières opérations. Il est même possible d'affirmer qu'elle est actuellement la seule alternative disponible en matière de lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier dans l'espace commun. Mais, la situation sécuritaire dans la zone évoluant en permanence, il existe assurément un besoin urgent de coordination et de mutualisation des capacités, à l'interne, des pays membres de l'espace du G5 Sahel, tout comme vis-à-vis des autres initiatives de l'ensemble de la sous-région et de la communauté internationale, qui restent majeures pour la poursuite de l'opérationnalisation de la Force.

L'engagement de tous les acteurs est nécessaire dans la lutte contre le terrorisme. Le Président du Faso et Président en exercice du G5 Sahel, S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, et ses pairs des autres États se réjouissent des conclusions du Sommet extraordinaire des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), élargi au G5 Sahel, et consacré à la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel, tenu le 14 septembre à

Ouagadougou. Ce Sommet a adopté un plan d'action antiterroriste qui sera financé à hauteur de 1 milliard de dollars sur quatre ans, un financement propre aux 15 États de la CEDEAO, et qui témoigne de la prise au sérieux de la menace terroriste au Sahel et dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais saisir l'opportunité de cette tribune pour réitérer l'appel lancé par le Président Kaboré à tous les États afin qu'ils se joignent à l'initiative du Partenariat pour la stabilité et la sécurité au Sahel, lancé au Sommet du Groupe des Sept en août dernier à Biarritz. Cette initiative consiste en la mise en place d'un partenariat international en faveur de la stabilité et de la sécurité dans le Sahel. Ce partenariat international devrait sonner un engagement beaucoup plus fort de la communauté internationale, avec une plus grande mobilisation dans cette croisade contre l'hydre terroriste.

La guerre contre le terrorisme est un défi mondial, une préoccupation qui concerne l'ensemble de la communauté internationale; c'est une question de paix et de sécurité internationales et nous devons tous en tirer les conséquences. Il faudrait donc, particulièrement dans le cas du Sahel, que cette réalité se confirme davantage sur le terrain, et pas seulement à travers la multiplication des rencontres et des promesses, sans résultats concrets ou décisifs sur le terrain.

Aujourd'hui, tout a été déjà dit et écrit sur la situation dans l'espace du G5 Sahel. Les populations sont impatientes. Les conséquences humanitaires du terrorisme sont tragiques dans nos pays et pour nos populations, avec plus d'un million de déplacés internes pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les populations attendent donc des actes, et les risques d'une déstabilisation de nos États sont de plus en plus grands. Il nous donc faut agir vite. La situation se dégrade assez rapidement. Nous ne devons pas attendre de revenir ici dans six mois pour dresser un bilan beaucoup plus dramatique. Il faut, je le répète, aider le G5 Sahel à disposer des capacités opérationnelles sur le terrain.

Avant de terminer, je voudrais renouveler les sincères remerciements de nos pays à tous les partenaires qui, sur les plans bilatéral et multilatéral, ont soutenu et continuent de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel.

Autant chacun de nos pays ne peut, à lui seul, venir à bout de la menace terroriste, autant le G5 Sahel ne peut lutter efficacement contre le phénomène sans les forces partenaires telles que l'opération Barkhane et la MINUSMA. Mais pour que la MINUSMA soit

efficace, il lui faut un mandat conséquent. C'est pourquoi je voudrais renouveler l'appel lancé par les chefs d'État de la CEDEAO lors du Sommet extraordinaire de Ouagadougou et par ceux du G5 Sahel pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, l'appel pour un mandat robuste et plus offensif en faveur de la MINUSMA, pour lui permettre de sécuriser et de stabiliser davantage le Mali, et de participer activement à la lutte contre le terrorisme. Je renouvelle aussi leur appel au Conseil de sécurité pour qu'il attribue à la Force conjointe du G5 Sahel un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, car, pour nous, le terrorisme est une menace à la paix et à la sécurité internationales et la Force conjointe a besoin de financement pérenne et prévisible.

Chaque jour, chaque tribune est une occasion pour nous de tirer la sonnette d'alarme. C'est ce que nous faisons aujourd'hui et maintenant pour prévenir, car après, il sera trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Barry de son exposé.

Je rappelle à nos collègues et aux intervenants que, à la demande des membres africains du Conseil, des consultations auront lieu immédiatement après la présente séance d'information. Je demande donc à tous les intervenants de faire en sorte que leurs déclarations soient aussi brèves que possible.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mohammed.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation à présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je tiens également à remercier le Ministre burkinabé des affaires étrangères et de la coopération, S. E. M. Alpha Barry, ainsi que la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, M^{me} Bintou Keita. J'attends avec intérêt d'entendre les deux autres intervenants, M. Vervaeke et M^{me} Assitan Diallo.

Comme on nous l'a demandé, je tâcherai d'être aussi brève que possible. Les deux intervenants qui m'ont précédée aujourd'hui nous ont parlé de la détérioration croissante de la sécurité dans la région sahélo-saharienne. Cela continue de susciter la très vive préoccupation de l'Union africaine.

Nous avons entendu évoquer la forte augmentation des attaques terroristes au Mali, tant dans le nord que dans le centre du pays, attaques qui visent principalement les Forces armées maliennes, leurs positions et leurs campements. Des dizaines de personnes, y compris des civils, ont péri dans ces attaques.

La dernière attaque est survenue le 18 novembre à Tabankort, dans la région de Gao, pendant une opération conjointe des armées malienne et nigérienne visant à sécuriser les frontières communes. Elle a fait 13 morts et 29 blessés parmi les soldats maliens, et a également causé d'importants dégâts matériels. Nous avons également appris que le Niger était toujours la cible d'attentats terroristes dans ses zones frontalières, en particulier à sa frontière avec le Mali, ainsi que d'attaques d'insurgés de Boko Haram dans le sud du pays, en particulier dans la région de Diffa. Nous avons aussi entendu parler de la multiplication des attentats terroristes au Burkina Faso, en particulier dans les parties centrale et orientale du nord. Parfois, les attentats sont dirigés contre des groupes civils, tandis que d'autres fois, ils peuvent aussi viser des lieux de culte et des écoles. Ces dernières semaines, les forces de défense et de sécurité ont essuyé des pertes considérables. Le Tchad n'est pas non plus épargné dans ce contexte. Il est également confronté à l'insécurité due aux activités des groupes terroristes, en particulier Boko Haram. Des attentats ont été perpétrés plus tôt cette année, en janvier et en février, notamment dans le nord.

Encore une fois, l'Union africaine condamne ces attentats odieux et manifeste sa solidarité avec les pays de la région. Nous tenons notamment à exprimer notre solidarité avec les pays du G5 Sahel et, bien entendu, nous nous félicitons de la création de sa force conjointe. Cette décision lourde de responsabilités est pleinement conforme à la philosophie de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. À cet égard, lors de sa récente réunion du 9 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a renouvelé le mandat de la Force conjointe.

La Force conjointe du G5 Sahel a plus que jamais besoin de ressources suffisantes pour être en position offensive. Cela est urgent et absolument nécessaire pour aller de l'avant. Je saisis cette occasion pour rappeler la demande persistante des chefs d'État des pays du G5 Sahel pour que l'ONU finance directement la Force conjointe du G5 Sahel et que la Force conjointe agisse en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme le recommande le Secrétaire général. En outre, il convient de rappeler que les efforts de la communauté

internationale doivent s'inscrire dans une vision globale, qui tienne compte des autres défis auxquels la région du Sahel est confrontée, notamment dans les domaines de la gouvernance, du développement et des changements climatiques. L'Union africaine s'aligne sur cette vision, qui, à notre avis, apportera plus d'espoir aux populations. Je dois également reconnaître les efforts déployés par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont décidé plus tôt cette année, au sommet extraordinaire tenu le 14 septembre, de mobiliser un appui en faveur des pays du Sahel. L'Union africaine appuie cette initiative et demande à la communauté internationale de lui apporter une aide substantielle.

Sur le plan politique, l'Union africaine reste également engagée dans le processus de paix au Mali et en Libye et poursuivra ses efforts aux fins du règlement des crises qui secouent ces pays.

Dans le domaine du développement, l'Union africaine accompagne les pays du bassin du lac Tchad dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Elle continue à appuyer le G5 Sahel en promouvant la mobilisation des ressources annoncées lors de la Conférence de coordination des partenaires et des donateurs, qui s'est tenue le 6 décembre 2018 à Nouakchott, en vue du financement de son programme d'investissements prioritaires. En outre, elle a récemment tenu une conférence régionale à Niamey sur la question des changements climatiques au Sahel et adopté des résolutions pertinentes à cet égard.

Pour conclure mon intervention, je voudrais souligner que l'appui des pays de la région, ainsi que celui de l'Union africaine, de l'ONU et de la communauté internationale tout entière, est une priorité absolue pour remporter la lutte contre le terrorisme dans la région. Comme l'a indiqué judicieusement le Secrétaire général dans son rapport,

« Le terrorisme est un problème mondial et c'est à la communauté internationale dans son ensemble qu'il incombe d'œuvrer [...] » (S/2019/868, par. 38).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vervaeke.

M. Vervaeke : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'opportunité d'informer le

Conseil de sécurité de l'action de l'Union européenne à l'appui du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de sa force conjointe. Cette action s'inscrit dans une approche globale qui combine dialogue politique, appui dans le domaine de la sécurité, aide au développement et assistance humanitaire.

Le G5 Sahel constitue la zone en Afrique où l'Union européenne s'est mobilisée le plus en soutien aux efforts des pays de la région. Notre discussion d'aujourd'hui s'inscrit dans le contexte d'une dégradation croissante de la situation sécuritaire marquée par des attaques toujours plus ciblées et sophistiquées. Nous rendons hommage aux victimes et aux sacrifices consentis par les pays de la région. Ainsi, lors de la réunion ministérielle entre l'Union européenne et le G5 Sahel, présidée par la Haute-Représentante Federica Mogherini et le Ministre Alpha Barry, dont je salue la présence parmi nous, en juillet dernier, à Ouagadougou, nous avons décidé ensemble de renforcer notre approche du soutien au G5 Sahel, dans le sens d'un partenariat responsable et redevable.

C'est dans cette logique d'un engagement réciproque que s'inscrit la décision de l'Union européenne de renouveler son soutien à la Force conjointe, avec une enveloppe additionnelle de 138 millions d'euros, qui couvre à la fois l'opérationnalisation de la Force conjointe, la mise en œuvre de son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et le développement de sa composante Police. Des progrès sont attendus, notamment sur l'action de la Force conjointe et son fonctionnement – et je tiens ici à saluer la dernière opération de la Force –, et sur le renforcement du rôle de coordination dévolu au secrétariat permanent du G5 Sahel, y compris l'élaboration par le G5 Sahel d'un cadre stratégique intégré en matière de sécurité et de développement. Ce document conjoint cible la stabilisation des zones identifiées comme les plus vulnérables et comme prioritaires, et doit être adopté au cours du prochain sommet du G5 Sahel. Il permettra à l'Union européenne d'apporter un soutien plus ciblé. Tout aussi importante est la nécessité d'une mise en œuvre effective par la Force conjointe et ses États membres du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Dans cette nouvelle configuration, l'Union européenne et les instruments de soutien qu'elle met en œuvre sont adaptés à l'aune de l'évolution sécuritaire sur le terrain. Cela vaut pour notre dialogue politique désormais permanent; la cellule de conseil et de

coordination relocalisée à Nouakchott, en soutien permanent des structures du G5 Sahel; le centre de coordination, dont les fonctions sont en cours de transfert au G5 Sahel, en vertu du principe d'appropriation; et les dispositifs de nos missions militaires et civiles de conseil et de formation au Niger et au Mali. À ce sujet, des actions sont en cours afin de permettre à nos missions de mieux soutenir les autorités maliennes dans leurs efforts dans le centre du pays.

Au-delà du renforcement de l'autonomie du G5 Sahel, l'Union européenne soutient la mobilisation des partenaires régionaux et internationaux en faveur de la stabilisation de la région du Sahel. C'est à ce titre que l'Union européenne a décidé d'apporter son soutien direct aux efforts de l'initiative Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, lancée par la France et l'Allemagne dans le cadre du Groupe des Sept. C'est également la raison pour laquelle l'Union européenne soutient l'engagement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la sécurité régionale et le plan d'action qu'elle est déterminée à adopter lors de son prochain sommet. L'Union européenne réitère par ailleurs son engagement à travailler de manière étroite avec l'ONU et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

En conclusion, pour ce double objectif de responsabilisation des partenaires et de mobilisation des acteurs régionaux et internationaux, l'appui et le levier du Conseil de sécurité sont plus indispensables que jamais. Pour l'Union européenne, la montée en puissance de la Force conjointe du G5 Sahel restera un enjeu prioritaire dans le moment décisif que nous traversons aux côtés du G5 Sahel. Les pays du Sahel peuvent compter sur la mobilisation et la solidarité totales de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Vervaeke de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diallo.

M^{me} Diallo : Mon nom est Assitan Diallo et je suis Présidente de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD-Mali), une organisation non gouvernementale œuvrant à la promotion des droits des femmes au Mali. Je vous parle aujourd'hui d'un pays souffrant d'un conflit sanguinaire depuis 2012, mais déchiré par la violence et l'instabilité depuis près d'une décennie. Ainsi que je l'ai appris à travers mon travail, ce sont les femmes et les jeunes qui ont payé le prix le plus élevé à la guerre.

Aujourd'hui, mon intervention se concentrera sur trois enjeux clefs : l'accès à la justice pour les survivantes de violences fondées sur le genre; la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les aspects de paix et de sécurité; le souci de s'assurer que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) soient en mesure de répondre aux besoins sécuritaires de nos communautés.

Ainsi qu'il a déjà bien été documenté, les viols collectifs, les mariages précoces et forcés, ainsi que les enlèvements de femmes et de filles pour servir d'esclaves sexuelles, font partie du vaste panorama de violences fondées sur le genre au Mali. En dépit des preuves accablantes disponibles, aucun des acteurs clefs – ni les autorités, ni les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali conclu à Bamako en 2015, ni la communauté internationale – n'ont fait assez pour que justice soit rendue à ces femmes et à ces jeunes qui font face quotidiennement à de tels abus. L'insécurité prévalant dans des régions comme le nord et le centre du Mali empêche actuellement les autorités judiciaires de retourner vers ces zones où certains d'entre eux ont été enlevés, torturés ou tués. En outre, les groupes armés cherchent à saper les obligations relatives aux droits humains fondamentaux en utilisant des lois religieuses au niveau local, au risque d'escamoter ainsi la laïcité de l'État, tout en compromettant la justice réelle rendue aux survivantes de violences fondées sur le genre.

Il ne peut y avoir de paix ou de développement durable au Mali sans égalité entre les genres. Malgré l'obligation légale de représentation de 30 % de femmes dans tous les processus et institutions soutenant la mise en œuvre de l'Accord de Bamako, ce quota est loin d'être respecté. De même, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et de réforme du secteur de la sécurité doivent être sensibles au genre et inclure une représentation égale des femmes afin que leurs besoins et leurs expériences soient réellement pris en considération. La sous-représentation actuelle des femmes dans les structures de défense et de sécurité du G5 Sahel empêche les femmes maliennes de contribuer pleinement à la paix et à la sécurité dans la région. Enfin, l'inclusion et l'engagement actif des femmes, notamment des jeunes femmes, sont particulièrement importants pour contrecarrer le risque que les jeunes marginalisés et désenchantés se tournent vers la violence.

Il existe une frustration généralisée face à l'incapacité de la MINUSMA à protéger efficacement les civils, ainsi qu'un sentiment répandu d'insécurité, en dépit de la présence de l'ONU et de forces régionales. Les attaques de jeunes sur les camps de la MINUSMA à Gao ou le refus catégorique d'un quartier d'habitants de Bamako d'autoriser l'établissement du quartier général du G5 Sahel dans leur localité – de peur qu'ils ne deviennent des victimes de violence – témoignent du manque de confiance accordé par les populations locales aux forces internationales. Il est clair que la présence de la MINUSMA ne donne pas aux gens le sentiment d'être en sécurité. En outre, la MINUSMA et le G5 Sahel sont mandatées pour intégrer le genre dans tous les aspects de leur travail. À présent, la MINUSMA doit faire plus pour aborder les dimensions de genre en matière de sécurité, et le G5 Sahel doit veiller à ce que son unité de genre soit capable de défendre de manière robuste les droits des femmes à travers la région du Sahel.

La marginalisation, les inégalités et la pauvreté sont les causes profondes du conflit actuel, et composent avec l'insécurité généralisée au Mali. Afin d'y répondre, la MINUSMA doit appuyer plus fortement le Gouvernement pour lui permettre de délivrer des services publics de base, nécessaires aux communautés qui en ont besoin, et d'assurer la sécurité sur le long terme. Cela requiert un dialogue politique continu avec les groupes armés, la participation active de la société civile, ainsi que le soutien de l'ONU et d'autres acteurs internationaux. Si la neutralité de la MINUSMA est cruciale, car placée au cœur de son mandat, la plupart des Maliens veulent également voir la MINUSMA assumer son rôle de protection des civils et d'assurance de leur sécurité de manière efficace.

Enfin, ainsi qu'il a été noté dans les rapports du Secrétaire général et souligné par d'autres intervenants devant ce Conseil, la militarisation du Sahel n'aide en rien à établir la paix dans la région, et ne peut certainement pas se faire au détriment de la sécurité des populations locales, trop souvent piégées au milieu de ces opérations. Ceci ne fait que nourrir des cycles de violence et de défiance, et rend le dialogue plus difficile.

Je partagerai la totalité de mes recommandations par écrit mais ici, j'aimerais en souligner seulement une. J'appelle le Conseil de sécurité à tenir le leadership de la MINUSMA et de la Force conjointe du G5 Sahel pour responsable en ce qui concerne la protection des civils et la prise en compte du genre à travers toutes leurs opérations.

La solution aux dynamiques complexes du conflit au Mali ne se trouvera pas sur le champ de bataille, mais doit venir du dialogue et du souci de répondre aux préoccupations des gens ordinaires. J'exhorte aujourd'hui les membres du Conseil de sécurité à user de leur pouvoir pour faire en sorte que cela arrive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Diallo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. Je rappelle à tous les membres que nous devons jongler avec les exposés, les consultations et les mesures d'austérité.

M. de Rivière (France) : La situation au Sahel demeure très précaire et les armées de la région sont en première ligne. Les combats qui ont eu lieu lundi à la frontière entre le Mali et le Niger, dans une opération associant les armées de ces deux pays, montrent la capacité de nuisance persistante des groupes terroristes. Les premières victimes du terrorisme sont les populations du Sahel elles-mêmes. Depuis le début de l'année, on recense 1 500 victimes au Mali et au Burkina Faso.

La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est le meilleur outil face à la diffusion de la menace terroriste. La France se félicite des progrès dans son opérationnalisation. Depuis le début de l'année, la Force conjointe a conduit 11 opérations. La dernière, Bourgou IV, s'est achevée la semaine dernière et a mobilisé 1 400 hommes issus des armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger, avec l'accompagnement de la force française Barkhane. Les résultats sont là : 25 terroristes neutralisés ou capturés; plusieurs véhicules récupérés ou détruits, dont 64 motos; un atelier de fabrication d'engins explosifs improvisés démantelé; des armes, des munitions et plus d'une centaine de téléphones saisis. Des progrès sont également à signaler concernant le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits l'homme. Ce dispositif est nécessaire pour que la Force soit plus efficace, protège mieux les civils, en particulier les populations vulnérables comme les femmes et les enfants.

Pour réussir, la Force conjointe a besoin d'une mobilisation sans faille. Cette mobilisation, c'est d'abord celle des pays du G5 Sahel eux-mêmes. Mais c'est aussi celle, indispensable, des partenaires internationaux. Lors de la conférence de février 2018, 414 millions d'euros ont été promis à la Force, avec comme principaux donateurs l'Union européenne, ses États membres et les États-Unis. Aujourd'hui, on estime que

la moitié de ces appuis ont été apportés. Les bataillons de la Force conjointe ont reçu de nombreux véhicules et du matériel contre les engins explosifs improvisés. La France encourage les donateurs n'ayant pas encore mis en œuvre leurs engagements à le faire au plus vite. Je salue la mise en œuvre d'un soutien logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au profit de l'ensemble des contingents de la Force. La résolution 2480 (2019) étend son soutien aux contingents déployés hors des frontières du Mali, et nous voyons combien cela est précieux pour la Force conjointe. La France soutient les demandes des pays du G5 Sahel pour un soutien multilatéral accru.

Ces efforts nécessaires ne suffisent pas, car le terrorisme se propage désormais dans l'ensemble de la sous-région. Le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, initiative franco-allemande, a vocation à renforcer la Force conjointe, tout en élargissant l'approche à tous les pays de la région et à des secteurs supplémentaires tels que la sécurité intérieure et la justice. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a pris des engagements, lors du sommet extraordinaire du 14 septembre dernier, pour lutter plus efficacement contre le terrorisme. Au Mali, une unité de forces spéciales européennes, qui se nommera « Takouba », sera également déployée dès 2020 dans le cadre de l'opération Barkhane pour accompagner les Forces armées maliennes sur le chemin de l'autonomie et de la résilience.

Il ne saurait y avoir de sécurisation durable du Sahel sans développement. La France appelle à redoubler les efforts en la matière. Nous y prenons toute notre part, en finançant à hauteur de 522 millions d'euros le programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel pour les années 2019 et 2020. Nous devons tout faire pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans la région, en particulier au Burkina Faso, et garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux personnes ayant besoin d'aide. La crise au Sahel n'est pas qu'une crise de développement. L'urgence humanitaire doit nous amener tous à faire davantage.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la présence à la séance d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Alpha Barry, et nous remercions la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Bintou Keita, ainsi que les autres intervenants pour leurs exposés.

Nous souscrivons aux évaluations alarmantes de la situation au Sahel qui ont été faites aujourd'hui. Les menaces à la sécurité dans cette partie de l'Afrique ont atteint un niveau sans précédent. La zone géographique des activités terroristes, du trafic de stupéfiants et du crime organisé s'étend et l'idéologie extrémiste continue de séduire de nouvelles recrues. Malheureusement, des informations tragiques font état presque chaque semaine de la mort de dizaines de militaires ou de civils aux mains de groupes clandestins dans l'un ou l'autre pays de la région. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2019/868), la menace pèse désormais également sur les États bordant le golfe de Guinée. Les causes de ces problèmes sont bien connues. Au Sahel, nous récoltons les fruits de l'effondrement de l'État libyen provoqué par une violente intervention étrangère. Nous pensons que si la situation dans ce pays n'est pas stabilisée - et bon nombre de nos interlocuteurs nous en ont parlé lors de la récente mission du Conseil au Mali et au Burkina Faso -, il sera pratiquement impossible de stabiliser durablement la région.

Nous appuyons les efforts déployés par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé. Il semble qu'elle est déjà devenue un élément important d'instauration de la stabilité régionale dans un laps de temps relativement court. Nous sommes satisfaits des informations sur les quatre opérations que la Force conjointe a menées au cours de la période considérée dans toutes les zones qu'elle couvre. Nous recevons des rapports sur le succès de la dernière opération antiterroriste des unités sahéliennes, qui a pris fin le 17 novembre. Nous nous félicitons de l'accord concernant le statut de la présence de la Force conjointe sur le territoire des États membres du G5 Sahel, ainsi que du protocole de coopération dans le domaine du renseignement. Il va sans dire qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est particulièrement préoccupant que le choix du site permanent du quartier général de la Force conjointe n'ait toujours pas été arrêté. Il faut absolument accélérer au plus vite la fourniture de matériels techniques et autres équipements aux unités de la Force et améliorer le niveau de formation de son personnel militaire.

Il est évident que la pleine opérationnalisation de la Force conjointe dépend de la garantie d'un financement stable et prévisible. Nous constatons que les fonds promis par les donateurs étrangers parviennent progressivement à la région. Toutefois, bien des engagements pris dans ce sens n'ont toujours pas été

honorés. Nous appuyons l'aide que la Force conjointe reçoit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous sommes convaincus qu'il importe que les Africains et la communauté internationale prennent de nouvelles mesures coordonnées afin de lutter contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. Il est clair que les mesures militaires ne peuvent pas, à elles seules, éradiquer ce fléau. Il est essentiel de lutter efficacement contre l'expansion de l'idéologie extrémiste, de résoudre les problèmes socioéconomiques graves, de renforcer les institutions publiques et de promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. À cet égard, nous appuyons la décision, adoptée à Niamey au sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'allouer 1 milliard de dollars à la réalisation de ces objectifs.

Pour conclure, je voudrais souligner que la Russie suit de près l'évolution de la situation dans la région. Nous fournissons déjà à un certain nombre de pays une assistance et une formation militaires et techniques pertinentes pour le personnel militaire et de police. D'une manière générale, nous espérons que les forces armées des États du G5 Sahel deviendront un instrument efficace pour le rétablissement et le maintien de la paix en Afrique de l'Ouest dans un avenir proche.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons des exposés présentés par les intervenants et, en particulier, de la participation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Alpha Barry.

Le Pérou suit avec préoccupation la situation humanitaire précaire et la détérioration continue de la sécurité dans la région en raison d'attaques terroristes brutales et de violences intracommunautaires, qui, dans de nombreux cas, sont le fait du crime organisé et dont les conséquences déstabilisatrices risquent de s'étendre aux États d'Afrique occidentale. À cet égard, nous voudrions présenter nos condoléances aux Gouvernements et aux populations du Mali et du Burkina Faso pour les pertes en vies humaines et les victimes causées par les actes abominables de ces groupes. Dans ce contexte, nous continuons de considérer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) comme un acteur crucial dans la lutte contre ces fléaux de caractère mondial. Il est essentiel de lui fournir un

équipement adapté, la formation et un financement prévisible, et de renforcer les capacités opérationnelles de ses différentes composantes, y compris ses unités d'enquête. Nous soulignons en particulier les efforts que la Force déploie pour que ses activités soient menées dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la décision ferme prise en septembre par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de mutualiser leurs efforts pour lutter en priorité contre le terrorisme, en adoptant un plan d'action global et en mobilisant des contributions financières substantielles pour sa mise en œuvre. Comme on l'a dit cet après-midi, certes, il faut une réponse militaire pour lutter contre l'insécurité dans la région, mais elle doit nécessairement être complétée par des mesures visant à promouvoir le développement et à remédier aux causes profondes de l'insécurité, telles que la pauvreté, la faible présence de l'État, la marginalisation de certaines populations et les effets des changements climatiques.

Par conséquent, nous rappelons qu'il importe que la communauté internationale appuie la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui constitue un cadre global approprié pour satisfaire les besoins des pays de la région et en défendre les priorités. Nous nous félicitons également du Partenariat franco-allemand pour la sécurité et la stabilité au Sahel.

Tous ces efforts doivent être complétés par des mesures d'autonomisation des femmes et des programmes visant à créer de meilleures possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes de la région, afin d'éviter qu'ils ne soient recrutés par des groupes criminels et extrémistes, faute d'autres moyens de subsistance.

D'un point de vue régional et sous-régional, nous considérons qu'il est important que les efforts, les initiatives et les mécanismes de coopération déployés sur le terrain, notamment dans le cadre des interventions visant à remédier à la situation humanitaire, maintiennent une cohérence politique et opérationnelle afin de répondre aux priorités de sécurité et de développement et de respecter les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil.

Je terminerai en exprimant l'attachement du Pérou aux efforts menés par les pays du G5 Sahel, en coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'Union africaine et l'Office des Nations Unies contre la

drogue et le crime, entre autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres acteurs attachés à la réalisation de notre objectif commun, celui d'une paix durable au Sahel.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : La présente séance d'information m'offre l'occasion de prendre la parole au nom des membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Guinée équatoriale, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire, afin d'exprimer nos points de vue sur la question du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), mais également sur les problématiques liées à la paix et à la sécurité dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Qu'il me soit permis, avant de poursuivre mon propos, de saluer la présence parmi nous et l'exposé éclairant de S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, dont le pays assure la présidence du G5 Sahel.

Au nom des trois membres africains du Conseil, je remercie également pour leurs exposés détaillés M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M^{me} Assitan Diallo, Présidente de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement.

Les trois membres africains du Conseil sont gravement préoccupés par la détérioration continue de la situation sécuritaire au Sahel. En effet, aux actes persistants de déstabilisation perpétrés par les groupes terroristes au Mali et au Burkina Faso s'ajoutent l'exacerbation des violences intercommunautaires et les menaces indéniables qu'ils font peser sur les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Les attaques perpétrées le 30 septembre et le 1^{er} octobre dans le centre du Mali, de même que celles menées contre l'armée burkinabé lors de l'incident de Koutougou le 19 août, qui ont fait plusieurs dizaines de morts et de disparus, en constituent la triste et dramatique illustration. Les trois membres africains du Conseil, qui condamnent ces attaques odieuses dans les termes les plus forts, s'inclinent devant la mémoire de tous les disparus et expriment leur sympathie, ainsi que leur soutien constant aux Gouvernements et aux peuples frères du Mali et du Burkina Faso.

Confrontés à des menaces sécuritaires protéiformes, ces deux pays consacrent, en dépit de la

conjoncture économique difficile, environ 25 % de leurs ressources budgétaires aux dépenses militaires. Le Mali et le Burkina Faso se présentent aujourd'hui comme l'ultime digue qui, en cas de rupture, permettrait à la déferlante terroriste et jihadiste, mieux armée et dotée de ressources tirées du trafic des drogues et des êtres humains, d'engloutir toute la sous-région ouest-africaine. En témoigne l'enlèvement au mois de mai dernier de deux touristes à la frontière du Mali et du Bénin.

En dépit de ce panorama peu reluisant, les pays africains membres élus du Conseil entendent rester optimistes au regard des progrès encourageants accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, impulsée par le fonds d'affectation spéciale. Les efforts déployés pour soutenir davantage cette force témoignent, s'il en faut, de la détermination des États membres à relever les défis auxquels ils sont confrontés. La situation qui prévaut au Sahel justifie amplement la présence de la Force conjointe dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains, ainsi que sa contribution à l'instauration d'un environnement régional propice à la paix et au développement.

À cet égard, il est impérieux que le soutien de la communauté internationale et du Conseil de sécurité entrent en résonance avec les efforts et la détermination des États membres qui n'est plus à démontrer. Dans ce contexte, il importe de souligner l'importance de l'appui international afin de juguler les déficits financiers actuels qui obèrent les capacités des États membres du G5 Sahel. Ces déficits, qui affectent l'opérationnalisation pleine et entière de la Force conjointe, impactent également leurs capacités à assurer leurs responsabilités régaliennes en matière de services sociaux de base. C'est pourquoi, tout en appréciant à leur juste valeur les appuis financiers apportés à ce jour par les partenaires internationaux, les trois membres africains du Conseil les exhortent à adapter leurs interventions financières à l'ampleur des défis actuels.

Les trois États membres africains du Conseil africain sont également préoccupés par les effets de contagion de cette instabilité sur d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi nous saluons la décision des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, lors de leur récent sommet extraordinaire tenu à Ouagadougou le 14 septembre dernier, de mobiliser un milliard de dollars pour lutter contre le terrorisme dans la sous-région.

Les trois membres africains du Conseil appuient pleinement le partenariat unique en son genre entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Force conjointe du G5 Sahel, visant à rétablir la paix et la stabilité au Mali et dans la région élargie du Sahel. Comme l'a reconnu le Conseil, ce partenariat offre un modèle de coopération constructive entre une opération de maintien de la paix de l'ONU et une opération africaine de paix.

Malgré l'assistance actuelle fournie par la MINUSMA à la Force conjointe, nous réitérons notre appel pour un financement prévisible et durable de cette force afin qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat. L'ONU doit accorder la plus grande attention à cette exigence, à un moment où les groupes terroristes disposent de moyens financiers et matériels conséquents.

Tout en regrettant la poursuite des violences dans cette région qui nous est chère, nous voulons féliciter aussi les autorités locales de leur volonté de promouvoir davantage les cadres de dialogue au sein des communautés touchées afin de créer les conditions d'une résolution pacifique de leurs différends et de renforcer la confiance mutuelle, l'unité et la cohésion sociale.

L'accroissement du nombre de personnes déplacées internes, l'inquiétante détérioration de la situation humanitaire, ainsi que les obstacles à l'accès à l'assistance humanitaire constituent également une grande source de préoccupation qu'il convient de traiter. Nous notons avec satisfaction les efforts déployés par le G5 Sahel pour la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire tant il est vrai que l'appui international à la Force conjointe reste tributaire du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. C'est pourquoi les trois membres africains du Conseil estiment que les mesures prises pour une formation adéquate des troupes sont de nature à améliorer la sécurité des civils et à atténuer les risques de violations des droits de l'homme.

Pour conclure, les pays africains élus du Conseil de sécurité réitèrent leur appel pressant à tous les partenaires au développement afin qu'ils emboîtent le pas à la Banque africaine de développement, et soutiennent son initiative « Desert to Power » approuvée par le G5 Sahel.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à

S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso. Je le remercie, ainsi que tous les intervenants de leurs exposés détaillés et instructifs.

Nous demeurons profondément préoccupés par la situation en matière de sécurité au Sahel. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/868), les attaques des groupes terroristes et les violences intercommunautaires ne cessent de se multiplier. La situation humanitaire dans l'ensemble du Sahel continue également de se détériorer. Cet état de fait exige une collaboration plus étroite pour combattre la menace et s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité. À cet égard, j'aimerais réitérer trois points.

Premièrement, l'Indonésie appuie l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) visant à relever les défis en matière de sécurité et de développement auxquels ils sont confrontés. La Force conjointe du G5 Sahel en est un exemple. Nous nous félicitons des progrès enregistrés pour rendre opérationnelle la Force conjointe, y compris des opérations menées dernièrement. L'opérationnalisation de ses composantes Police et civile et l'application du cadre réglementaire de contrôle du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire méritent d'être saluées. Cela permettra d'améliorer la responsabilisation et la cohérence avec les systèmes judiciaires nationaux afin que la Force conjointe puisse jouir d'une confiance et d'un appui accrus au sein de la population. Nous notons avec préoccupation que la Force conjointe continue de pâtir d'un manque de formation, de capacités et de matériel. Les multiples déplacements du quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel sont aussi un handicap que nous souhaiterions voir levé en temps voulu, grâce à l'identification et à la mise en place d'un site permanent.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'appui des partenaires régionaux et internationaux de la Force conjointe, notamment de l'engagement pris par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de mobiliser 1 milliard de dollars aux fins de la lutte contre le terrorisme. Nous notons que certains des versements au titre des contributions annoncées n'ont pas encore été effectués. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'il faut que les partenaires versent d'urgence les contributions annoncées. Il nous plaît de constater que des arrangements sont en cours en ce qui concerne la fourniture d'articles par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation en Mali à tous les contingents de la Force conjointe. Il est important de veiller à ce que ces articles soient acheminés de manière sûre et en temps voulu et nous espérons que ceux-ci et l'assistance fournie par d'autres renforceront la capacité de la Force conjointe.

Troisièmement, étant donné que les groupes terroristes continuent d'étendre leur zone d'influence, une plus grande coordination entre les forces nationales et internationales opérant au Sahel s'avère nécessaire. Nous nous félicitons des opérations conjointes menées par la Force conjointe, ainsi que du protocole d'échange de renseignements pour renforcer les opérations. Nous pensons aussi qu'il faut renforcer le partage d'informations, y compris s'agissant des activités de la Force conjointe.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer que toutes les initiatives de sécurité doivent être complétées par des efforts plus larges, notamment en faveur du développement socioéconomique et du renforcement des capacités. Renforcer la capacité et l'aptitude des États à fournir des services de base, à atténuer la pauvreté, à créer des possibilités pour les jeunes et à lutter contre les changements climatiques doit avoir la priorité. Nous appuyons les efforts conjoints déployés par les acteurs régionaux et internationaux en vue de la mise en oeuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'Indonésie est disposée à contribuer et à collaborer aux fins d'une paix et d'une stabilité durables au Sahel.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue au Ministre burkinabé des affaires étrangères et le remercier de son exposé, et remercier aussi tous les autres intervenants de leurs exposés très instructifs et des informations qu'ils nous ont communiquées.

L'Allemagne attache une grande importance à la paix et à la stabilité du Sahel. Malheureusement, comme on nous l'a rappelé à maintes reprises aujourd'hui, la situation en matière de sécurité continue de se détériorer, et cette tendance inquiétante est aussi reflétée dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/868), à quoi s'ajoutent des signes que la violence pourrait s'étendre aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest et au golfe de Guinée. Malheureusement, la situation humanitaire se détériore elle aussi. C'est pourquoi la communauté internationale doit d'urgence faire plus pour aider à stabiliser le Sahel.

Plusieurs intervenants ont mentionné l'initiative appelée Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel - une initiative lancée par la France et l'Allemagne lors du dernier Sommet du Groupe des Sept à Biarritz et présentée à l'Assemblée générale ici à New York en septembre. Ce partenariat vise à renforcer l'appui déjà fourni au Sahel, en mettant l'accent sur tous les acteurs de la sécurité concernés. Il a pour but d'améliorer la coordination entre les nombreux donateurs et à appuyer les efforts des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour réformer leur secteurs de la sécurité. Une large participation internationale, y compris des membres du Conseil, serait grandement appréciée.

Du fait des défis pressants soulignés encore une fois dans les exposés d'aujourd'hui, des progrès plus rapides doivent, selon nous, être faits pour rendre opérationnelle la Force conjointe et assurer l'intégration politique du G5 Sahel en tant qu'organisation régionale. L'Allemagne est disposée à envisager des moyens d'aider à la réalisation de ces objectifs et d'accroître l'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel.

Je voudrais m'arrêter sur quatre points précis à cet égard.

Premièrement, l'Allemagne est un partenaire fort du G5 Sahel et a versé à ce jour environ 28 millions d'euros en appui à la Force conjointe. La Force conjointe doit maintenant accroître rapidement ses capacités opérationnelles. Pour ce faire, il faut par exemple que le siège du G5 Sahel à Bamako, entièrement équipé et financé par l'Union européenne, soit rapidement utilisé. Pour rendre la Force conjointe du G5 Sahel encore plus opérationnelle, il faut un effort conjoint. À cet égard, nous souhaiterions voir un engagement plus fort de la part de tous les pays du G5 Sahel, et nous demandons à tous les partenaires internationaux qui ont promis une aide d'accroître la prévisibilité de leur financement de la Force conjointe.

Deuxièmement, l'Allemagne est convaincue que la Force conjointe peut contribuer à améliorer la sécurité au Sahel. Mais nous devons comprendre que nous n'en sommes pas encore là, et en prendre acte. Nous avons besoin de voir des capacités opérationnelles, une appropriation et un engagement bien plus importants de la part des pays du G5 Sahel eux-mêmes pour que la Force soit un succès. Malheureusement, la situation en matière de sécurité au Sahel s'est nettement détériorée ces derniers mois, comme nous l'ont rappelé aujourd'hui les intervenants. La Force conjointe a elle-même été victimes de plusieurs attaques spectaculaires

en octobre puis en novembre. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'une présence internationale de sécurité reste pour l'instant nécessaire au Sahel. Cela vaut notamment pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui doit être dotée des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission actuelle dans le centre du Mali.

Troisièmement, plusieurs intervenants ont parlé de l'aspect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. L'Allemagne est résolument convaincue que protéger les droits de l'homme et édifier des sociétés ouvertes sont en fait des prérequis pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme. Voilà pourquoi il ne peut y avoir de compromis s'agissant du respect des droits de l'homme. Nous appuyons pleinement le cadre réglementaire de contrôle du respect du droit international des droits de la personne et du droit international humanitaire de la Force conjointe, et remercions le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de son travail dévoué sur cette question.

Enfin quatrièmement, l'Allemagne est tout aussi convaincue qu'une approche exclusivement militaire pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité ne sera pas couronnée de succès. La sécurité humaine doit être améliorée par renforcement de capacités de police civile, qui devront restées engagées afin de faire en sorte qu'il y ait une présence de l'État acceptée par la population locale après que la grave menace du terrorisme se sera estompée. Nous appuyons par conséquent les mesures de stabilisation prises dans le domaine de la sécurité prises pour renforcer la sécurité intérieure, comme la coopération et la formation des policiers dans le cadre de la Force conjointe du G5 Sahel. Cette stratégie de stabilisation prévoit aussi des mesures pour instaurer la confiance entre les forces de sécurité et les populations. À long terme, la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et contre leurs causes profondes nécessite une approche intégrée combinant des mesures de sécurité, des efforts de stabilisation immédiate et des programmes de développement à long terme afin de renforcer les capacités et la résilience.

Enfin, il nous faut renforcer les équipes de pays des Nations Unies et recourir au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et à ses bons offices. Nous voudrions également encourager la Commission de consolidation de la paix, étant donné son expérience en matière de collaboration avec les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, à faire des suggestions

concrètes sur les questions liées à la consolidation de la paix dans la région.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions tous les intervenants et souhaitons une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Alpha Barry.

Je voudrais tout d'abord exprimer nos plus sincères condoléances aux familles et aux autorités maliennes, burkinabé et nigériennes à la suite des récentes attaques terroristes qui ont coûté la vie à des dizaines de membres de leurs forces de sécurité, y compris celle d'hier, dans laquelle 24 soldats des Forces armées maliennes auraient été tués, ainsi pour les pertes de vies civiles innocentes que continue de subir la sous-région du Sahel du fait des violences intercommunautaires et du terrorisme. Nous condamnons catégoriquement ces attaques et actes de violence irrationnels.

Nous restons extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et en matière de sécurité au Sahel, alimentée par la propagation du terrorisme et l'intensification de la violence intercommunautaire, avec risque latent que cette situation ne s'étende à d'autres pays de la région et menace la stabilité de toute l'Afrique de l'Ouest. Par conséquent, il est essentiel de redoubler d'efforts et d'agir fermement pour contenir la situation et y faire face, en adoptant une approche globale qui tienne compte des dimensions politique, de sécurité et de développement. Nous reconnaissons que cette tâche n'est pas facile en raison de la complexité de la situation en matière de sécurité qui règne au Sahel, en particulier au Mali, où des groupes terroristes profitent du vide créé par les capacités limitées des États à garantir la sécurité, la justice, la gouvernance et des perspectives économiques à leur population, composée majoritairement de jeunes.

Compte tenu de cette réalité, nous soulignons qu'il importe de continuer d'appuyer résolument les pays du Sahel, y compris la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), dans les efforts qu'ils déploient au niveau interne pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité politique et économique auxquelles leurs citoyens ont droit. À cet égard, conscient que la solution ne peut être seulement militaire, je voudrais mettre en exergue certains éléments qui, à notre avis, sont prioritaires en cette période critique.

Premièrement, nous exhortons le Gouvernement malien, les groupes armés signataires, la société civile

en général, notamment les femmes, les jeunes et les chefs religieux, à poursuivre leurs efforts pour faire des progrès en vue de leur autonomisation et à régler leurs différends dans le cadre d'un dialogue national inclusif afin que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali soit dûment mis en œuvre, sans plus attendre. À cet égard, nous saluons l'action et le rôle des organisations de la société civile, telles que celle qui est représentée par M^{me} Assitan Diallo.

Deuxièmement, l'offensive menée contre la violence des groupes armés et des terroristes et contre la criminalité transnationale organisée qui sévit dans la région du Sahel doit être renforcée, et la communauté internationale doit continuer d'appuyer les forces de sécurité nationales et la Force conjointe du G5 Sahel, dont les opérations sont essentielles et complémentaires à celles d'autres forces présentes dans la région. À cet égard, nous appelons à la poursuite et au renforcement de la coopération entre les différentes forces de sécurité opérant sur le terrain.

Enfin, nous appelons à la poursuite des progrès en ce qui concerne l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, notamment à la conduite d'opérations dans les trois zones frontalières délimitées; à la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, afin de renforcer la sécurité des populations dans le contexte des opérations militaires; et au déploiement de la composante de police, dont la coordination avec les systèmes judiciaires des pays membres du G5 Sahel sera essentielle pour combattre l'impunité et traduire les auteurs de crimes en justice.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la présence du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. M. Alpha Barry, et le remercie de son exposé. Nous remercions la Sous-Secrétaire générale Keita, l'Ambassadeur Mohammed et le Directeur général Vervaeke de leurs exposés. Nous avons également suivi avec beaucoup d'attention la déclaration de M^{me} Diallo.

À l'heure actuelle, la région du Sahel est confrontée à de multiples défis, notamment des conditions de sécurité fragiles, la propagation du terrorisme et la montée de la criminalité transnationale organisée, qui appellent des solutions globales. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les pays de la région, et en particulier les efforts déployés par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour relever eux-mêmes les défis en matière de sécurité régionale.

Nous devons accroître notre appui à la Force conjointe du G5 Sahel, qui est confrontée à la détérioration de la situation régionale en matière de sécurité et à des lacunes en matière de capacité opérationnelle, de matériel, de formation et de financement. En tant que mécanisme important permettant aux pays de la région de relever eux-mêmes les défis en matière de sécurité, la Force conjointe apporte une contribution essentielle à la paix et à la sécurité en Afrique et au-delà. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali doit continuer de fournir un appui à la Force conjointe, conformément aux accords pertinents. La communauté internationale doit également continuer d'apporter son appui et son assistance.

Nous devons promouvoir le règlement politique des crises régionales. Pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel, il faut promouvoir activement le processus de paix dans les pays concernés. Sur la base du respect de leur souveraineté, la communauté internationale doit aider activement les pays de la région à faire avancer les processus de paix et à promouvoir la réconciliation nationale en vue d'une désescalade progressive et du règlement définitif de ces crises régionales. Il faut continuer d'apporter un appui aux parties maliennes pour leur permettre d'engager un dialogue et des consultations sans exclusive et d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous devons nous employer à régler les problèmes extérieurs, tels que la crise en Libye, et à réduire leurs répercussions sur le Sahel.

Nous devons tirer pleinement parti du rôle des mécanismes régionaux. La Chine a toujours préconisé le règlement des problèmes africains par les pays africains au moyen de solutions africaines et a apporté son appui aux organisations régionales et sous-régionales africaines, telles que le G5 Sahel, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour qu'elles puissent jouer un rôle de premier plan dans le règlement des problèmes auxquels le Sahel est confronté. La communauté internationale doit aider le Secrétariat permanent du G5 Sahel à renforcer ses capacités ainsi que sa communication et sa coordination avec les pays de la région et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, pour que les stratégies nationales et régionales et la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel puissent se renforcer mutuellement tout en exploitant pleinement leurs avantages respectifs, afin de créer des synergies.

Nous devons nous attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes des conflits. La région du Sahel est confrontée à la pauvreté, au chômage, à la dégradation de l'environnement et à d'autres problèmes. La communauté internationale doit aider les pays de la région à relever les défis en matière de développement, aider le Secrétaire général à mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, et appuyer le Programme d'investissement prioritaire élaboré par les pays du Sahel en tenant compte des besoins réels des pays de la région et de leurs populations. Elle doit aider la région à parvenir au développement durable et à faire bénéficier des dividendes de la paix à sa population en vue d'instaurer une paix durable.

La Chine a toujours appuyé les efforts déployés par les pays africains, notamment ceux du Sahel, en faveur de la paix et du développement. Nous appuyons les mesures prises par les pays membres du G5 Sahel pour assumer leurs responsabilités en matière de sécurité et pour relever les défis à la sécurité régionale. La Chine est favorable à ce que l'ONU fournisse le soutien financier nécessaire à la Force conjointe. Aux côtés de la communauté internationale, la Chine est prête à continuer à contribuer à la stabilité et à la prospérité du Sahel et du continent africain.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs exposés instructifs. Nous remercions tout particulièrement S. E. le Ministre Alpha Barry d'avoir participé personnellement à la présente séance.

Aujourd'hui, les intervenants ont confirmé le ton alarmant du rapport du Secrétaire général (S/2019/868), qui fait état d'une augmentation rapide du nombre d'attaques terroristes et de victimes, en particulier au Mali et au Burkina Faso. Nous condamnons fermement ces attaques. Les groupes terroristes ont consolidé leur ancrage dans toute la région du Sahel, faisant basculer de vastes pans de territoire dans l'instabilité. Comme nous le savons bien, l'instabilité, la pauvreté, l'impunité et l'affaiblissement de la présence de l'État sont les principales causes de la montée du terrorisme. Il est essentiel de s'employer à régler ces problèmes tout en adoptant une stratégie de sécurité efficace.

Nous pensons que les nouvelles initiatives internationales axées sur la région du Sahel qui ont été lancées ces derniers mois, comme le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, annoncé par la France et l'Allemagne en août, et le Sommet de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la lutte antiterroriste, tenu au Burkina Faso en septembre, renforceront l'appui international à cette région, l'ONU jouant un rôle de premier plan dans ces efforts.

La Pologne se félicite de la coopération avec des partenaires comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Grâce à la participation de ces acteurs importants, le système judiciaire a été renforcé, ce qui a contribué à faire avancer la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés.

Le rapport du Secrétaire général montre que coopérer sur tous les fronts et unir ses forces est un moyen efficace de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de l'extrémisme violent et du terrorisme. Nous sommes heureux de voir un exemple positif d'une telle collaboration en Mauritanie, qui accueille le Secrétariat permanent du G5 Sahel et le Collège de défense du Sahel. Les efforts déployés pour renforcer les capacités des soldats mauritaniens opérant dans le cadre de forces conjointes sont admirables. Nous nous félicitons également des informations sur les progrès réalisés s'agissant de former des unités de police spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée internationale, dont 22 officiers nouvellement déployés au Burkina Faso et 15 au Niger.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations provenant de la région de Mopti, selon lesquelles des membres des Forces armées maliennes, opérant sous l'égide de la Force conjointe, auraient commis de graves violations des droits de la personne. Il est très important qu'une enquête soit menée en temps opportun sur les allégations concernant les unités de la Force conjointe, car cela renforcera la transparence concernant le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais confirmer notre ferme appui au mandat de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous espérons que toutes les mesures nécessaires seront prises pour rendre plus opérationnelle sa composante Police, qui sera un maillon critique de la Force. Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude au personnel de la Force conjointe du G5 Sahel, qui sert avec courage dans des circonstances très difficiles.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Qu'il me soit permis de tout d'abord remercier les différents intervenants, et je voudrais saluer en particulier la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Barry, au titre de la présidence du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Dans un contexte d'extrême fragilité, l'initiative des pays du G5 Sahel d'unir leurs forces en faveur de la paix et du développement au Sahel mérite notre soutien. La Belgique partage et appuie l'objectif de raffermir la coopération sécuritaire transfrontalière par la création de la Force conjointe du G5 Sahel, et plus largement celui de renforcer le secteur de la sécurité des cinq États membres. Depuis plusieurs années, mon pays a pris sa part dans cet effort. Ainsi, la Belgique soutient notamment l'armée nigérienne et met à disposition des conseillers techniques au sein de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes et de la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali. C'est dans le même esprit que la Belgique soutient les objectifs du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel.

La Belgique tient à saluer deux évolutions positives récentes : la relance des opérations de la Force conjointe et l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe. Nous encourageons ardemment le G5 Sahel à poursuivre ses opérations dans la durée et à progressivement augmenter le niveau d'ambition, à mesure que montent en puissance les forces de défense et de sécurité nationales. S'agissant de l'appui logistique de la MINUSMA, je rappelle que la Belgique avait engagé 1 million d'euros, dès 2018, au profit de cet objectif.

Certes, certains équipements promis à la Force n'ont pas encore été livrés, ce qui a un impact sur la planification des opérations. Pour autant, les chantiers ne manquent pas et des progrès certains sont possibles sans moyens additionnels. Le fonctionnement du secrétariat permanent, le développement de la composante Police, la mise en place du quartier général, la rédaction d'un concept d'opérations actualisé ou la mise en place d'un mécanisme de coordination internationale sont autant d'exemples de domaines où le G5 Sahel peut amplement poursuivre son opérationnalisation, dès à présent. En outre, j'appelle l'ensemble des États du G5 Sahel à collaborer pleinement avec le Haut-Commissariat aux

droits de l'homme, pour la pleine et rapide mise en place du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire.

Qu'il me soit permis de conclure sur un point très important. La Belgique déplore l'évolution préoccupante de la situation sécuritaire et humanitaire dans une partie du Sahel. On ne compte plus, malheureusement, les attaques contre le personnel en uniforme, mais aussi les massacres de civils. Cependant, comme dans toute crise, la solution y est avant tout politique. Les actions à prendre sont multiples. Il faut bien sûr apporter une réponse ferme sur le plan sécuritaire : démanteler les réseaux terroristes, assécher leurs sources de financement, contrecarrer leur narratif mortifère. Mais il faut aussi répondre aux aspirations des populations en termes de développement, de fourniture de services de base, de lutte contre la corruption et de justice; assurer le respect des droits de l'homme, combattre toute forme de stigmatisation de certains groupes ethniques ou de certaines communautés; et aussi lutter contre l'impunité. C'est donc véritablement un effort global de gouvernance et de prévention qu'il faut mener dans ces territoires, afin que les populations puissent y mener une vie normale, paisible et digne.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, S. E. M. Barry. Nous le remercions de son exposé et remercions les autres intervenants de leurs déclarations. Nous avons été heureux d'entendre divers orateurs faire la lumière sur la situation générale au Sahel, en particulier les défis auxquels cette région est confrontée, et notamment la situation humanitaire de 12 millions de personnes ayant besoin de secours humanitaire et d'aide pour leur sécurité face aux activités des terroristes, qui visent non seulement les civils mais aussi le personnel militaire au Mali et au Burkina Faso.

Je voudrais aborder trois points aujourd'hui : les efforts de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), la coopération régionale et les mesures à prendre.

De notre point de vue, il ne fait aucun doute que la Force conjointe du G5 Sahel joue un rôle crucial dans la lutte contre les problèmes de sécurité dans la région du Sahel. Nous saluons les efforts que déploient tous les membres de la Force pour la rendre opérationnelle. La Force a mené cinq opérations depuis mai, en dépit des difficultés administratives et financières auxquelles elle

se heurte. Nous sommes prêts à examiner les méthodes et les outils dont dispose le Conseil de sécurité pour étayer les efforts de la Force et assurer sa stabilité administrative et financière sur le long terme.

Nous nous félicitons également des mesures adoptées par le nouveau commandant de la Force, le général Oumarou Namata, spécifiquement dans le cadre du plan d'action pour la période à venir. Nous attendons également avec impatience son plan d'action pour 2020 et lui souhaitons, ainsi qu'à la Force, plein succès dans les opérations en cours, d'autant plus que les conditions de sécurité continuent de se dégrader dans toute la région, au Mali, au Tchad et au Burkina Faso, détérioration qui déborde jusque dans les États côtiers.

À cet égard, je ne peux que saluer les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour fournir l'appui nécessaire à la Force conjointe. Nous saluons en outre les efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour mieux faire respecter les principes des droits de la personne dans la région. Nous soulignons également qu'il importe d'honorer les contributions promises à la Force conjointe, afin que, équipée des ressources nécessaires, elle puisse assumer pleinement ses responsabilités sans être gênée par des carences financières.

Je voudrais me pencher sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale pour remédier aux défis communs des États de la région du Sahel, qui sont légion. Les mécanismes de partage de l'information et les meilleures pratiques doivent être consolidés, d'autant que les groupes terroristes disposent de réseaux transfrontaliers par lesquels ils génèrent des revenus grâce au trafic de marchandises illicites, ce qui leur permet de financer leurs activités.

Les initiatives régionales sont importantes et positives, et je citerai le Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le terrorisme qui s'est tenu en septembre. Il s'agit d'un important pas en avant dans la coordination des efforts régionaux. Nous pensons que cette coopération va dans le sens des efforts de la Force conjointe et d'autres initiatives régionales, comme l'initiative d'Accra et celle de la Force multinationale mixte.

Nous encourageons la Force conjointe à renforcer les mécanismes d'échange d'informations avec les organismes des Nations Unies, en particulier la MINUSMA, qui lui apporte un appui. Nous estimons que

la coopération qui se poursuit entre la Force conjointe et la MINUSMA facilitera cet appui, d'autant plus que la MINUSMA procède à une évaluation des risques et s'assure que les principes des droits de la personne sont respectés avant d'apporter l'aide requise. À cette fin, il conviendrait d'adopter un mécanisme chargé d'améliorer la coordination entre l'ONU et la Force conjointe.

En conclusion, il faut régler de nombreuses questions pour instaurer la stabilité dans la région, notamment dans les domaines militaire et du développement. Il faut également faire des progrès en ce qui concerne le processus politique au Mali, et mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation. Nous estimons que cette mise en œuvre est nécessaire dans l'intérêt de l'ensemble de la région. Nous devons suivre de près la situation au cours de la période à venir et examiner tous les moyens dont dispose le Conseil pour garantir la stabilité régionale.

Pour remédier aux causes profondes de l'instabilité, il faut assurer le développement dans toute la région, mettre l'accent sur le renforcement de la gouvernance, lutter contre la pauvreté, offrir des perspectives économiques aux populations et éliminer les menaces liées aux changements climatiques. Au cours de la période à venir, il faut que des progrès soient accomplis dans ces domaines, ainsi qu'au niveau militaire.

M. Barkin (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants des observations qu'ils ont formulées aujourd'hui. La situation au Sahel exige que la communauté internationale concentre ses efforts d'une manière intelligente, délibérée et concertée. Les exposés d'aujourd'hui constituent un pas dans cette direction.

Nous sommes préoccupés par les difficultés auxquelles se heurte la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sur la voie de son opérationnalisation, et nous appelons tous les donateurs à verser les contributions annoncés au niveau bilatéral au titre de l'appui à la Force.

Les États-Unis apportent leur concours en vue du renforcement du Sahel. Au cours de l'exercice 2018, le Département d'État a versé 111 millions de dollars à la Force conjointe du G5 Sahel au titre de l'aide directe en matière de sécurité et 200 millions de dollars aux forces nationales des pays membres du G5 Sahel. L'Agence des États-Unis pour le développement international a fourni 249 millions de dollars au titre de l'aide

bilatérale et régionale au développement, ainsi que près de 235 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire.

Toutefois, les gouvernements locaux et régionaux du Sahel doivent également soutenir les efforts de la communauté internationale. Les gouvernements des États membres du G5 Sahel doivent diriger ce processus. Malheureusement, ce n'est pas le cas au Mali, qui est l'épicentre de l'instabilité dans la région. Nous sommes déçus par l'absence quasi totale de progrès de la part du Gouvernement malien et des groupes armés signataires dans la mise en œuvre des dispositions de fond de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Il faut faire davantage. Nous appelons les signataires et les gouvernements de la région à donner un nouvel élan à l'Accord et à donner la priorité aux besoins des populations.

Le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire est également essentiel pour jeter les bases d'un Sahel stable. À cette fin, la Force conjointe doit continuer de respecter strictement le cadre réglementaire en vue de prévenir, de réprimer, de signaler les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire et de mener des enquêtes à ce sujet. Les forces gouvernementales doivent également respecter le droit international humanitaire. Nous demandons aux Gouvernements malien et burkinabé de mener des enquêtes approfondies sur les informations selon lesquelles leurs forces de sécurité auraient commis des violations des droits de la personne, notamment les allégations d'exécutions extrajudiciaires, et d'en punir les auteurs. Le Gouvernement des États-Unis pourrait réduire considérablement son aide si des mesures ne sont pas prises face à ces graves problèmes relatifs aux droits de la personne.

S'agissant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous remercions le Président Kaboré d'avoir organisé une réunion des pays membres de la CEDEAO en septembre dernier pour discuter du terrorisme. Ce sommet a réuni les acteurs de la région et les partenaires internationaux, et la contribution d'un milliard de dollars annoncée par la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent est un pas important vers l'application de solutions régionales aux défis du Sahel en matière de sécurité.

Nous nous félicitons également de l'initiative conjointe franco-allemande – le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel – et des efforts déployés actuellement par l'Union européenne pour combler les

lacunes en ce qui concerne son aide bilatérale. Nous nous réjouissons à l'idée d'établir des partenariats au fur et à mesure que l'initiative prendra de l'ampleur.

Enfin, les demandes visant à accroître l'appui direct fourni par l'ONU à la Force conjointe persistent. Nous devons aller au-delà de ces demandes, et appeler plutôt la Force conjointe à tirer pleinement parti des mécanismes existants et à demander à ses partenaires d'honorer leurs promesses de contributions et d'appuyer les forces armées des pays membres du G5 Sahel qui lui fournissent des contingents.

Les États membres du G5 Sahel doivent faire des progrès en ce qui concerne une gouvernance efficace, le respect des droits de la personne, l'application du principe de responsabilité et l'inclusion, notamment une participation véritable des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Nos efforts collectifs pour stabiliser la région dépendent de ces progrès et peuvent permettre d'instaurer une paix et une stabilité durables et de libérer le potentiel de cette région très importante et de sa population.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Nous partageons les préoccupations exprimées aujourd'hui par les intervenants – je remercie le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso de son exposé – et par le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/868) au sujet de la détérioration persistante des conditions de sécurité dans l'ensemble du Sahel et du fait que la violence semble s'étendre vers le sud aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Nous saluons et appuyons les efforts que continuent de déployer le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et la région dans son ensemble pour lutter contre l'instabilité. Nous nous félicitons tout particulièrement des opérations menées récemment par la Force conjointe du G5 Sahel dans la région du Gourma et de l'engagement important pris par le G5 Sahel et les États d'Afrique de l'Ouest lors du sommet de septembre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de combattre cette insécurité croissante.

Le Royaume-Uni intensifie ses efforts dans la région pour remédier à l'instabilité et fournira notamment, l'année prochaine, des contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies

pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Toutefois, il est essentiel que les pays de la région prennent les rênes de ces efforts. À cet égard, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, il faut continuer de coopérer étroitement avec les autres acteurs dans la région. Seul un partenariat solide avec la MINUSMA et l'opération Barkhane permettra à la Force d'accomplir sa mission.

Deuxièmement, le G5 Sahel doit s'adapter aux dynamiques actuelles en concentrant ses efforts sur la région de la triple frontière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

Troisièmement, j'insiste sur l'importance du plein respect des droits de la personne et du droit international humanitaire.

Le Royaume-Uni réitère l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités burkinabé pour qu'elles enquêtent sur les allégations de violations commises par le personnel de la Force conjointe, et exhorte les autorités maliennes à mener à bonne fin leurs enquêtes sur les allégations qui mettent en cause leur contingent. Les mesures qui ont été déjà prises en vue de traduire sur le plan opérationnel le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne sont encourageantes, et la mise en œuvre intégrale et le plein respect de ce cadre sont essentiels pour garantir l'intégrité et la longévité de la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Royaume-Uni appelle toutes les parties prenantes à honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard du G5 Sahel. Le Royaume-Uni précise qu'au cours du présent exercice, il a versé plus de 20 millions de dollars, par l'intermédiaire de l'Union européenne et de fonds bilatéraux, à la Force conjointe du G5 Sahel, en plus des 116 millions de dollars qu'il avait versés au titre de l'aide bilatérale au développement et des contributions qu'il apporte par l'entremise des organisations multilatérales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 25.